



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving/Réception des soumissions

Procurement Hub | Centre d'approvisionnement
Fisheries and Oceans Canada | Pêches et Océans Canada
301 Bishop Drive | 301 promenade Bishop
Fredericton, NB E3C 2M6

Email - courriel: DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca

REQUEST FOR STANDING OFFER

DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES (DOC)

Proposal to: Fisheries and Oceans Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux : Pêches et Océans Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens et les services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaries :

Title – Sujet Phases I, II, III et Services d'études détaillées sur les sites, sur demande, au nom de Pêches et Océans Canada (MPO).		Date 26 juin 2020
Solicitation No. – N° de l'invitation F5211-190655		
Client Reference No. - No. de référence du client		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin At / à : 14 :00 HAA On / le : 5 aout 2020		
F.O.B. – F.A.B Destination	GST – TPS See herein — Voir ci-inclus	Duty – Droits See herein — Voir ci-inclus
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir ci-inclus		
Instructions See herein — Voir ci-inclus		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Email – courriel: DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca		
Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir ci-inclus	Delivery Offered – Livraison proposée	
Vendor Name, Address and Representative – Nom du vendeur, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:		
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1 INTRODUCTION	4
1.2 SOMMAIRE	4
1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	5
1.4 COMPTE RENDU	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES	6
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	6
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	6
2.5 LOIS APPLICABLES	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	8
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	8
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	10
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	10
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - NOTE COMBINÉE LA PLUS HAUTE SUR LE PLAN DU MÉRITE TECHNIQUE ET DU PRIX	10
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	12
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	15
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	15
6.2 CAPACITÉ FINANCIÈRE	15
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	16
A. OFFRE À COMMANDES	16
7.1 OFFRE	16
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	16
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	16
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	16
7.5 RESPONSABLES	16
7.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	17
7.8 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES : DROIT DE PREMIER REFUS :	17
7.9 INSTRUMENT DE COMMANDE	17
7.10 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	17
7.11 LIMITATION FINANCIÈRE	18
7.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	18
7.13 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	18
7.14 LOIS APPLICABLES	18
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	18
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	18
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	19
7.3 DURÉE DU CONTRAT	19
7.4 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	19
7.5 PAIEMENT	19
7.6 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	20
7.7 ASSURANCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	20
ANNEXE A, ÉNONCÉ DES TRAVAUX	21



ANNEXE B, BASE DE PAIEMENT 29
ANNEXE « A » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES 32
ANNEXE C, CRITÈRES D'ÉVALUATION 33
ANNEXE E – FORMULAIRES DE PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE 46



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent : |
| | 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; |
| | 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Le Bureau régional de la coordination environnementale (BRCE), au sein du Secteur des biens immobiliers, de la protection et de la sécurité (BIPS) de la région du Pacifique du MPO met en œuvre et gère les projets d'évaluation et de caractérisation des sites et de vérification environnementale sur les propriétés appartenant au Ministère ou dans lesquelles ce dernier détient des intérêts. Ces projets nécessitent l'évaluation des contaminants présents dans le sol, dans l'air, dans l'eau de surface, dans l'eau souterraine et dans les tissus végétaux et animaux. Les propriétés gérées par le secteur comprennent les phares, les ports pour petits bateaux, les éclosiers et diverses autres installations et bases. Le Ministère dispose de ressources internes qui mènent les phases I, II, III et les études détaillées sur le site. En raison du grand nombre de sites, il est souvent nécessaire d'avoir une expertise externe.

Ce travail consiste à exécuter divers niveaux des phases I, II, III ou d'évaluations environnementales détaillées des sites. Cette offre à commandes peut également être utilisée pour que le Ministère puisse s'acquitter de ses obligations aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE [2012]) sous la forme d'une détermination des effets des projets ou d'autres travaux connexes.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).



1.3 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances; et la Partie 7 – Offre à commandes et clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les offrants devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>.)

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS^c

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère : Puisque la présente demande de propositions est lancée par Pêches et Océans Canada (MPO), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait le MPO ou son ministre.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

Les instructions uniformisées 2006 sont modifiées comme suit :

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Ancien fonctionnaire

Offerors must complete Part 5.1.3

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.



2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.



PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Offre technique (1 copie électronique);
- Section II : Offre financière (1 copie électronique);
- Section III : Attestations (1 copie électronique);

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

La taille maximale par courriel (incluant les pièces jointes) est limitée à 10 mégaoctets. Si la limite est dépassée, votre courriel pourrait ne pas être reçu par le MPO. Il est suggéré que vous compressiez la taille du courriel ou que vous envoyiez plusieurs courriels afin d'assurer la réception de la proposition. Afin de minimiser les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour permettre l'envoi de l'accusé de réception de ses documents.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du format de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « B » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « A » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.



3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.



PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

S'il vous plaît voir l'ANNEXE « C » Critères D'Évaluation Obligatoires

4.1.1.2 Critères techniques cotés

S'il vous plaît voir l'ANNEXE « C » Critères Techniques Cotés

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Évaluation du prix - offre

Clause du Guide des CUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix - offre

4.2 Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
- c. obtenir le nombre minimal de 70 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés. L'échelle de cotation compte 100 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 30 % (inscrire le pourcentage pour le prix) sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 70 %.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30 %.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.



Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 07/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 25, et le taux horaire de 75.00.

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70%) et du prix (30%)				
		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		25/25	18/25	23/25
Prix évalué de la soumission		\$120.00	\$90.00	\$75.00
Calculs	Note pour le mérite technique	$25/25 \times 70 = 70$	$18/25 \times 70 = 50.4$	$23/25 \times 70 = 64.4$
	Note pour le prix	$75/120 \times 30 = 18.75$	$75/90 \times 30 = 25$	$75/75 \times 30 = 30$
Note combinée		88.75	75.4	94.4
Évaluation globale		2 nd	3 rd	1 st



PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Ancien fonctionnaire – concurrentiels - offre

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.



« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#) L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () **Non** ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () **Non** ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

5.1.3 Paiement électronique de factures - soumission

Le Canada demande que les soumissionnaires remplissent l'option 1 ou 2 ci-dessous :

1. () Les instruments de paiement électronique seront acceptés pour le paiement des factures. Les instruments de paiement électronique suivants sont acceptés :



-
- () Carte d'achat VISA ;
-
- () Dépôt direct (national et international) ;

5.1.4 Statut et disponibilité du personnel

L'offrant atteste que, s'il obtient une offre à commandes découlant de la demande d'offres à commandes, chaque individu proposé dans son offre sera disponible pour exécuter les travaux dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes, tel qu'exigé par le représentant du Canada, au moment indiqué dans la commande ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, l'offrant est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans son offre, l'offrant peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle de l'offrant : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si l'offrant a proposé un individu qui n'est pas un employé de l'offrant, l'offrant atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. L'offrant doit, sur demande du responsable de l'offre à commandes, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée à l'offrant ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que l'offre soit déclarée non recevable.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site [Web d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.



PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité

6.2 Capacité financière

Clause du *Guide des CCUA* [M9033T](#) (2011-05-16) Capacité financière



PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A.

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

[2006](#) (2020-05-28), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du _____ au 31 mars, 2022.

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire deuxième année, à partir du 1 avril, 2022 jusqu'au 31 mars, 2023, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 15 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.4.3 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

L'offre à commandes (OC) vise à établir la livraison du besoin décrit dans le cadre de l'OC aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans ces zones devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :



Nom : Rob Bowie
Titre : Spécialiste Passation des marchés/Int.
Pêches et Océans Canada
Direction : Services de la gestion du matériel et des acquisitions
Adresse : 301 promenade Bishop, Fredericton N.-B. E3C 2M6

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

(insérer au moment de l'attribution d'offre à commandes)

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

(insérer au moment de l'attribution d'offre à commandes)

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Pêches et Océans Canada.

7.8 Procédures pour les commandes : Droit de premier refus :

Selon les procédures pour les commandes subséquentes, lorsqu'un bien est défini, le l'utilisateur désigné doit contacter l'offrant qui est classé au premier rang pour savoir s'il peut répondre au besoin. Si l'offrant qui est classé au premier rang peut répondre au besoin, une commande subséquente sera passée suite à son offre à commandes. S'il ne peut pas répondre au besoin, l'utilisateur désigné contactera l'offrant qui est classé au deuxième rang. L'utilisateur désigné reprendra ce processus jusqu'à ce qu'un offrant confirme qu'il peut répondre au besoin de la commande subséquente. Autrement dit, les commandes subséquentes sont passées en fonction du principe du « droit de premier refus ». Lorsque l'offrant qui est classé au premier rang ne peut répondre au besoin, l'utilisateur désigné doit bien documenter son dossier. On considère alors que les commandes subséquentes sont concurrentielles et on peut exercer les pouvoirs prévus pour la passation des commandes subséquentes

7.9 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide du formulaire PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes

7.10 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 300,000.00 \$ (taxes applicables incluses).



7.11 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ \$ (*insérer au moment de l'attribution d'offre à commandes*), (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 6 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2020-05-28), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- e) 2010B (2020-05-28) Conditions générales : services professionnels (complexité moyenne)
- f) l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- g) l'Annexe B, Base de paiement;
- j) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer la date de l'offre*).

7.13 Attestations et renseignements supplémentaires

7.13.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Colombie Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.



7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2035 (2020-05-28), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars, 2022 inclusivement

7.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

(insérer au moment de l'attribution d'offre à commandes si applicable)

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera payé pour les travaux exécutés, conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à une limitation des dépenses de _____ \$ *(insérer le montant au moment de l'attribution d'offre à commandes)*. Les droits de douane sont exclus, et les taxes applicables sont en sus.

7.5.2 Limitation des dépenses

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de _____ *(insérer le montant au moment de l'attribution d'offre à commandes)*. \$. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 % de la somme est engagée, ou
 - b. quatre mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.

3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

7.5.3 Modalités de paiement - Paiement mensuel

H1008C (2008-05-12) - Paiement mensuel



7.5.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Dépôt direct (national et international) ;

7.6 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Chaque facture doit être appuyée par:
 - a. une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
 - b. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
 - c. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
 - d. une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

7.7 Assurances en matière d'assurance

Clause du *Guide des CUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances



ANNEXE A, ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1.0 Portée

1.1 Titre

Phases I, II, III et Services d'études détaillées sur les sites, sur demande, au nom de Pêches et Océans Canada (MPO).

1.2 Introduction

Le Bureau régional de la coordination environnementale (BRCE), au sein du Secteur des biens immobiliers, de la protection et de la sécurité (BIPS) de la région du Pacifique du MPO met en œuvre et gère les projets d'évaluation et de caractérisation des sites et de vérification environnementale sur les propriétés appartenant au Ministère ou dans lesquelles ce dernier détient des intérêts. Ces projets nécessitent l'évaluation des contaminants présents dans le sol, dans l'air, dans l'eau de surface, dans l'eau souterraine et dans les tissus végétaux et animaux. Les propriétés gérées par le secteur comprennent les phares, les ports pour petits bateaux, les écloséries et diverses autres installations et bases. Le Ministère dispose de ressources internes qui mènent les phases I, II, III et les études détaillées sur le site. En raison du grand nombre de sites, il est souvent nécessaire d'avoir une expertise externe.

Ce travail consiste à exécuter divers niveaux des phases I, II, III ou d'évaluations environnementales détaillées des sites. Cette offre à commandes peut également être utilisée pour que le Ministère puisse s'acquitter de ses obligations aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE [2012]) sous la forme d'une détermination des effets des projets ou d'autres travaux connexes.

1.3 Objectifs de la demande

La présente demande a pour objectif de fournir des services techniques et des services de gestion de projets rattachés liés à l'**évaluation environnementale globale des sites contaminés**. Le ou les fournisseurs seront disponibles pour aider, selon les besoins, les employés du MPO à préparer et à exécuter, en tout ou en partie, des évaluations des sites.

1.4 Contexte, hypothèses et portée particulière de la demande

La présente offre à commandes est conçue pour fournir des ressources externes afin d'appuyer l'évaluation environnementale des sites, y compris les phases I, II, III et les enquêtes sur les sites dans le cadre des évaluations détaillées pour le compte du MPO, selon les besoins.

2.0 Exigences

2.1 Tâches, activités, livrables et jalons

Le projet comprendra les tâches suivantes :

1. *Examen des données existantes et formulation de recommandations pour la collecte de données supplémentaires.* On procédera à l'examen des données disponibles et des rapports sur les activités précédentes menées sur le site. Des recommandations détaillées concernant la collecte de données supplémentaires (lieu des échantillonnages, exigences analytiques, etc.) seront formulées pour appuyer le programme d'inspection environnementale du site tel que proposé.
2. *Visite des lieux et collecte de données.* Une visite du site aura lieu afin de comprendre les conditions physiques sur place. Cette visite sera effectuée dans le cadre du programme d'évaluation environnementale proposé pour le site. Une copie des descriptions d'échantillons (c.-à-d. coordonnées GPS et profondeur de l'échantillon) devrait être transmise au MPO le plus rapidement possible après l'exécution des travaux sur le terrain.



3. **Rédaction du rapport.** Un rapport détaillé sera préparé pour documenter les données d'entrée, les méthodes et les résultats. Il doit s'agir d'un rapport indépendant, c'est-à-dire qu'il doit contenir toutes les données à l'appui pertinentes et documenter toutes les hypothèses. Le rapport doit contenir tous les renseignements exigés dans les lignes directrices de Pêches et Océans Canada et décrire clairement tous les éléments qui s'écartent des protocoles et des documents d'orientation. Il existe des cadres de référence normalisés pour les phases I et II aux fins de la présente offre à commandes.

Plus précisément, le rapport doit comprendre les éléments suivants :

- Résumé
- Introduction
- Description de la propriété ou du site (y compris un résumé des évaluations du site et des données sur les concentrations de contaminants dans un milieu naturel)
- Définition du problème
- Méthodologie de collecte des données, résultats et discussion, et conclusions
- Note sur la liste nationale des sites contaminés
- Incertitudes et lacunes relatives aux données
- Conclusion et discussions
- Recommandations
- Estimation du passif
- Références

Le rapport doit être soumis à un examen interne technique par un pair de niveau supérieur afin de vérifier que toutes les données tirées des examens environnementaux menés sur place sont exactes, que les lignes directrices appropriées sont utilisées pour l'évaluation préalable que les calculs sont exacts.

Le rapport doit inclure un résumé des conditions sur le site et une documentation suffisante pour l'ensemble des hypothèses et des calculs afin de permettre la réalisation d'un examen technique indépendant. La version définitive du rapport doit tenir compte de tous les commentaires formulés par le chargé de projet lors de l'examen de la version provisoire. Le rapport provisoire doit être présenté sur support numérique permettant des modifications (documents MS Word et feuilles de calcul Excel).

Deux (2) exemplaires papier complets du rapport définitif d'évaluation environnementale doivent être remis. Chaque exemplaire du rapport doit être accompagné d'un CD ou d'une clé USB contenant la copie numérique intégrale déverrouillée du rapport et ses fichiers de rapport correspondants (documents MS Excel, MS Word et PDF), ainsi que de tous les fichiers de données reçus des laboratoires d'analyse au format MS Excel.

2.2 Spécifications et normes

Les travaux d'évaluation environnementale des sites seront réalisés conformément aux protocoles et aux documents d'orientation suivants :

- Lignes directrices fédérales pour l'estimation des passifs relatifs à l'assainissement des sites contaminés fédéraux
- Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF) : outil et document d'orientation sur la fermeture des sites
- Outil conceptuel d'estimation des coûts de remédiation des sédiments du PASCF
- Guide du modèle intégré de rapport sur l'évaluation environnementale de site (EES) de la phase I du MPO
- Modèle de rapport de l'EES de la phase II du MPO (générique ou propre au travail dans les ports pour petits bateaux)
 - Cadre de référence concernant l'échantillonnage environnemental
- Ce cadre de référence doit être utilisé de pair avec les fichiers MS Excel suivants :
 - Modèle sur les données d'attribut de propriété de la phase II du MPO



- Modèle de cotation du Système national de classification des lieux contaminés (SNCLC) du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME)
- Modèle de cotation du Système de classification des sites aquatiques du PASCF (s'il y a lieu)
- Annexe F – Liste de contrôle, du cadre de référence de la phase II du MPO

2.3 Méthode et source d'acceptation

Les rapports définitifs rédigés pour chaque commande subséquente seront jugés complets au moment de l'examen et de l'approbation par le représentant du Ministère. L'auteur du rapport devrait présenter la liste de contrôle de la phase II afin de s'assurer que le rapport satisfait aux exigences du MPO. Les modèles et spécifications susmentionnés doivent faire l'objet d'un suivi pour assurer une réalisation satisfaisante du projet.

2.4 Exigences en matière de rapports

Deux (2) exemplaires papier complets du rapport définitif d'évaluation environnementale doivent être fournis. La page pochette de chaque exemplaire doit comprendre un CD ou une clé USB contenant la version numérique intégrale déverrouillée du rapport et ses fichiers correspondants (documents MS Excel, MS Word et PDF).

En raison du grand nombre de sites et de la nécessité de les gérer sur une longue période, tous les rapports remis au Ministère doivent respecter des paramètres précis en ce qui a trait aux rapports environnementaux et à l'échantillonnage, à moins d'avis contraire donné par le Ministère pour un site particulier. Ce cadre de référence pourrait être modifié sans préavis. Les nouveaux critères seront fournis lors de la publication de commandes subséquentes.

2.5 Procédures de contrôle de la gestion du projet

Les experts-conseils peuvent facturer chaque mois, pourvu qu'ils respectent les conditions suivantes :

- un montant maximal correspondant à 60 % du budget total du projet peut être facturé avant que l'expert-conseil présente les produits livrables provisoires;
- un maximum de 80 % du budget total du projet peut être facturé avant que l'expert-conseil présente les produits livrables définitifs.

Tout produit livrable qui ne respecte pas les modalités et les spécifications décrites dans les conditions du contrat (p. ex. plan de travail ou cadre de référence) ne sera pas considéré comme définitif.

Les honoraires professionnels doivent être facturés au tarif horaire mentionné dans l'offre à commande régionale du MPO pour les « Services d'évaluation environnementale des sites des phases I, II et III ».nt ca

La personne nommée dans la proposition à titre de coordonnateur du projet ou d'autorité technique doit collaborer avec le représentant du Ministère pour s'assurer que les chiffres, les tableaux et le modèle conceptuel du site sont reçus au cours des quatre semaines suivant l'achèvement des travaux sur le terrain.

Le rapport provisoire devrait être rédigé dans les six semaines suivant l'examen du modèle conceptuel du site (MCS), des chiffres et tableaux par le représentant du Ministère.

Tous les rapports définitifs doivent être reçus au plus tard le 31 mars de l'exercice financier en cours (remarque : un exercice financier commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante), sauf indication contraire dans la commande subséquente.

Au moins une fois par mois, le gestionnaire de projet devrait présenter des mises à jour sur les rapports d'étape au responsable du Ministère.

2.6 Procédures de gestion du changement

Le représentant du Ministère peut présenter une demande de modification de la portée des travaux prévue dans l'offre à commandes en fonction des conditions sur le terrain, des protocoles d'échantillonnage et d'autres situations



comme les exigences visant les gardiens. Les deux parties doivent convenir du changement devant être apporté à la portée et conserver un document sur l'entente conclue par les deux parties. Si le changement lié à la portée requiert une modification budgétaire, la commande subséquente sera mise en place par le représentant du Ministère.

Les modifications liées à la portée, à la limite financière, à la période, aux personnes nommées, aux modalités et aux conditions de la convention d'offre à commandes doivent être autorisées par écrit par l'autorité contractante.

2.7 Droits de propriété intellectuelle

Le ministère des Pêches et des Océans a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution du travail associé au contrat conclu de manière subséquente appartiendra au Canada pour les raisons suivantes : les documents élaborés ou produits sont composés de matériel protégé par le droit d'auteur, à l'exception des logiciels et de la documentation qui s'y rapporte.

3.0 Autres conditions de l'énoncé des travaux

3.1 Communications et réunions

Une réunion de lancement aura lieu dès l'attribution de chaque commande subséquente. Le lieu et le type de la réunion (en personne, téléconférence, etc.) seront déterminés par le chargé de projet. Les frais de déplacement pour les réunions, s'il y a lieu, seront négociés en tant qu'éléments ayant une portée et un coût distincts. Ils ne devraient donc pas faire partie de la proposition de coûts.

Des réunions de suivi auront lieu lors de la présentation de l'ébauche et du rapport sur la définition du problème afin de discuter des conclusions tirées et de l'orientation à suivre pour l'évaluation du projet.

L'entrepreneur doit demeurer en contact avec le chargé de projet, par téléphone ou par courriel, afin de garantir que le projet se déroule conformément au calendrier et que tous les renseignements nécessaires sont disponibles.

3.2 Soutien ministériel

Le représentant du Ministère effectuera ce qui suit :

- Autoriser et coordonner l'accès aux installations et le transport avec la Garde côtière canadienne (GCC) au besoin.
- Autoriser l'accès à un membre du personnel qui sera disponible pour coordonner les activités, y compris les exigences du MPO en matière de santé et de sécurité.
- Formuler des commentaires sur l'ébauche de rapports dans un délai de deux semaines.
- Fournir un soutien ou un appui complémentaire.
- Donner accès à toute publication, tout rapport, toute étude ou toute information historique relative aux travaux.

3.3 Obligations de l'entrepreneur

Les titres de propriété relatifs à l'équipement acquis sous cette offre à commandes sont dévolus au Canada sur paiement du montant facturé et demeurent ainsi dévolus en tout temps.

Pour chaque pièce d'équipement et d'ameublement qui est acquise, l'entrepreneur doit consigner le nom, le fabricant, le numéro de modèle, le numéro de série, les accessoires en option, le fournisseur et le prix, et transmettre ces renseignements au chargé de projet.

L'entrepreneur doit étiqueter tout équipement comme étant la propriété du Canada.

Malgré que les titres de propriété des équipements acquis dans le cadre de ce contrat sont dévolus au Canada, les équipements doivent demeurer sous la garde et le contrôle de l'entrepreneur jusqu'à ce que des instructions de



livraison soient transmises par le chargé de projet. Durant cette période, l'entrepreneur doit prendre un soin raisonnable et approprié de ces équipements.

Liste de l'équipement de location exclu et des coûts majorés du sous-traitant

Dans le cadre des travaux effectués au nom du MPO, il est interdit de facturer à titre de postes distincts, sur les factures, plusieurs articles qui doivent plutôt être pris en compte dans le tarif horaire des employés professionnels. D'autres articles qui ne figurent pas ci-dessous seront évalués selon les besoins particuliers du projet et les négociations relatives à leur facturation auront lieu lorsqu'une commande individuelle subséquente à l'offre à commandes sera passée.

Coûts qui doivent être inclus dans le taux horaire du personnel professionnel :

- téléphone cellulaire;
- caméra numérique;
- gants;
- équipement de protection individuelle (à moins que des exigences particulières indiquent que le MPO doit le fournir ou le payer [p. ex., combinaisons de vol]);
- trousse et matériel de premiers soins;
- logiciel et matériel informatiques (p. ex., lecteurs de disques durs amovibles);
- formation (à moins d'entente prise en fonction de besoins précis).

Lorsque l'expert-conseil devra avoir recours à la sous-traitance pour offrir un service, la majoration imputée ne pourra excéder 2,5 %. Le Ministère paiera, dans les 30 jours suivant la date de réception, les factures de sous-traitance présentées dans le format correct.

Les experts-conseils peuvent facturer chaque mois, pourvu qu'ils respectent les conditions suivantes :

Les honoraires professionnels doivent être facturés au tarif horaire mentionné dans l'offre à commande régionale du Ministère dans la rubrique « Services d'évaluation environnementale des sites des phases I, II et III ».

3.4 *Lieu de travail, emplacement des travaux et lieu de livraison*

En raison de la charge de travail et des échéances à respecter, tout le personnel affecté à un contrat découlant de cette demande de proposition doit être prêt à collaborer étroitement et fréquemment avec le représentant ministériel et d'autres membres du Ministère.

Le MPO avisera au moins quatre semaines à l'avance les experts-conseils de toute visite sur le terrain effectuée par les membres du personnel figurant dans la présente offre à commandes ou de tout engagement fixe pris par ces derniers. Si le Ministère ne peut présenter un préavis de quatre semaines, il pourra convenir d'une date mutuellement acceptable avec l'expert-conseil. En dernier recours, le MPO peut envisager de faire participer les remplaçants proposés par l'entreprise au projet concerné. Toutefois, ce choix doit être approuvé avant que l'ensemble des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne soit passé. Si l'entreprise propose des ressources de remplacement pour un projet, les ressources de remplacement doivent être évaluées et la note obtenue doit atteindre ou dépasser la note accordée pour les ressources indiquées afin d'être prises en compte. L'absence de ressource équivalente ou supérieure pourrait avoir une incidence sur le classement général de l'entreprise.

3.5 *Langue de travail*

La langue de travail sera l'anglais.

3.6 *Déplacements et hébergement*

Tous les frais de déplacement et d'hébergement doivent être approuvés préalablement par le chargé de projet. Les frais seront remboursés après la présentation de la demande d'indemnité de déplacement et son approbation par le



chargé de projet, conformément à la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor.

Des reçus doivent être fournis pour les frais de déplacement facturés, sauf pour les repas et les frais accessoires qui peuvent être facturés aux taux actuels précisés à l'appendice C de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor (<https://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/v238/s659/fr>).

Le kilométrage parcouru peut être facturé aux taux actuels précisés à l'appendice B de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor (<https://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/v238/s658/fr>).

Les lignes directrices sur les dépenses d'hébergement remboursables et les coûts de location d'un véhicule sont définies dans la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor (<https://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/fr>) et les taux actuels fixés par le gouvernement sont énumérés dans le Répertoire des établissements d'hébergement et des entreprises de location de véhicules (<http://rehelv-acrd.tpsgc-pwgsc.gc.ca/acrds/index-fra.aspx>).

Les factures liées à l'hébergement ou à la location de véhicule doivent être accompagnées des reçus.

4.0 Calendrier de projet

4.1 Dates prévues du début et de l'achèvement du projet

La période de présentation de commandes subséquentes à toute offre à commandes établie sera de trois (3) ans, au maximum, à partir de la date d'autorisation d'une offre à commandes par le Ministère. L'offre à commandes sera initialement attribuée pour une période d'un an et pourra être prolongée de deux ans (par tranches d'un an). Des commandes subséquentes ne seront pas présentées pour des services offerts au-delà de la période de trois ans. Un maximum de cinq entreprises pourra se prévaloir de la présente offre à commandes.

4.2 Calendrier et niveau estimatif des tâches à accomplir (répartition du travail)

Voici les principaux jalons à inclure dans la proposition pour chaque commande subséquente :

- [inscrire la date] – Réunion de lancement du projet
- [inscrire la date] – Envoi à l'entrepreneur de tous les rapports et renseignements pertinents
- [inscrire la date] – Remise de la version provisoire du rapport et du plan d'échantillonnage au BRCE aux fins d'examen
- [inscrire la date] – Remise de la version provisoire du rapport au BRCE aux fins d'examen
- [inscrire la date] – Envoi à l'entrepreneur des commentaires formulés à l'égard de la version provisoire du rapport
- [inscrire la date] – Remise de la version définitive du rapport au BRCE

5.0 Ressources exigées ou types de fonctions à exercer

Le personnel nommé dans le cadre de cette proposition doit être disponible pour travailler pendant toute la période de l'offre à commandes, en 2020-2021, en 2021-2022 et jusqu'en 2022-2023, dans l'éventualité où l'offre à commandes serait renouvelée pour les deux années d'option. Dans le cas où l'un ou l'autre des principaux employés nommés dans la proposition quitterait une entreprise qui s'est vu accorder une offre à commandes, l'expert-conseil devra soumettre à l'autorité contractante, par écrit, le nom du remplaçant potentiel dans un délai de trois mois suivant le départ de l'employé. Les employés de remplacement seront évalués selon les mêmes critères techniques que ceux qu'ils remplacent. Si l'entreprise ne parvient pas à trouver un remplaçant convenable, il se pourrait qu'aucune nouvelle commande subséquente ne soit passée avec elle pour le service concerné jusqu'à ce que le personnel de remplacement approprié soit approuvé.

6.0 Glossaire

6.1 Termes, acronymes et glossaires pertinents



ACC	Arséniate de cuivre chromaté
ACS	Association canadienne de normalisation
ARP	Analyses des risques professionnels
ASTM	American Society for Testing and Materials
BETX	Benzène, éthylbenzène, toluène et xylènes
BIPS	Biens immobiliers, Protection et Sécurité
BPC	Biphényles polychlorés
BRCE	Bureau régional de coordination de l'environnement
C.-B.	Colombie-Britannique
CCME	Conseil canadien des ministres de l'Environnement
CDC de la C.-B.	Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique
CDR	Cadre de référence
COT	Carbone organique total
COV	Composés organiques volatils
CPP	Contaminants potentiellement préoccupants
DCO	Demande chimique en oxygène
DRP	Différences relatives en pourcentage
EAG	Évaluation archéologique globale
EES	Évaluation environnementale de sites
EIA	Évaluation de l'impact archéologique
EPI	Équipement de protection individuel
EPS	Étude préliminaire du site
FRX	Fluorescence à rayons XGCC Garde côtière canadienne
GPS	Système mondial de localisation
GPSD	Système de localisation GPS différentiel
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HDP	Hydrocarbures du pétrole
HEP	Hydrocarbures extractibles du pétrole
IMUF	Isolant en mousse d'urée formaldéhyde
IP	Identificateur de parcelles
ISCF	Inventaire des sites contaminés fédéraux
LDPA	Liquides denses en phase aqueuse
LDPNA	Liquides denses en phase non aqueuse
LDPQS	Lignes directrices provisoires sur la qualité des sédiments
LEP	<i>Loi sur les espèces en péril</i>
LLPNA	Liquide léger en phase non aqueuse
LTSA	Land Title and Survey Authority of British Columbia
MCA	Matériaux contenant de l'amiante
MCS	Modèle conceptuel du site
MDB	Matériaux dangereux dans les bâtiments
MDE de la C.-B.	Ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
NIP	Numéro d'identification de la parcelle
PASCF	Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux
PEA	Plans d'échantillonnage et d'analyse
PGE	Plan de gestion de l'environnement
ppp	Points par pouce
PSE	Perspectives sur la santé environnementale
RBIF	Répertoire des biens immobiliers fédéraux
RDD	Règlement sur les déchets dangereux
RGPPC	Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé
RSC	Règlement sur les sites contaminés
RTMD	Règlements sur le transport des matières dangereuses
SAR	Stratégie axée sur les risques
SCSA	Système de classification des sites aquatiques
SIREE	Système d'information des risques environnementaux écologiques
SNCLC	Système national de classification des lieux contaminés
SPPE	Secteur potentiellement préoccupant pour l'environnement

**ANNEXE B, BASE DE PAIEMENT****DIRECTIVES**

1. Les taux horaires indiqués doivent être fixes pour toute la durée de l'offre à commandes.
2. Frais de voyage et de subsistance : Les entreprises sont avisées que toute période de déplacement et tous frais de déplacement associés à la prestation des services seront payés (avec l'approbation préalable du chargé de projet) conformément à la Directive sur les voyages actuelle du Conseil national mixte.
3. Un montant maximal correspondant à 60 % du budget total du projet peut être facturé avant que l'expert-conseil présente les produits livrables provisoires.
4. Un maximum de 80 % du budget total du projet peut être facturé avant que l'expert-conseil présente les produits livrables définitifs.
5. Tout produit livrable qui ne respecte pas les modalités et les spécifications décrites dans les conditions de l'offre à commandes (p. ex., plan de travail ou cadre de référence) ne sera pas considéré comme définitif.
6. Pour le matériel de terrain, certains articles (indiqués dans la « Liste de l'équipement de location exclu et des coûts majorés du sous-traitant » ci-dessous) ne peuvent pas être imputés en tant qu'articles distincts, car on suppose que ces coûts sont couverts par le taux horaire.

Tableau A

Durée initiale du contrat : Attribution du contrat au 31 mars 2021			
CATÉGORIE DE PERSONNEL		Nom de l'expert-conseil	Taux horaires fixes
1.	Gestionnaire de projet		\$
2.	Ingénieur ou scientifique principal 1		\$
3.	Ingénieur ou scientifique principal 2		\$
4.	Hydrogéologue		\$
5.	Ingénieur ou scientifique intermédiaire		\$
6.	Spécialiste de la phase 1		\$
7.	Personnel sur le terrain 1		\$
8.	Personnel sur le terrain 2		\$
9.	Biologiste ou scientifique intermédiaire (spécialiste de la LCEE [2012])		\$
10.	Dessinateur		\$



11.	Analyste de SIG		\$
Prix total combiné de tous les taux horaires fixes (aux fins de l'évaluation)			

Tableau B

Première période facultative : Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022		
CATÉGORIE DE PERSONNEL	Nom de l'expert-conseil	Taux horaires fixes
Gestionnaire de projet		\$
Ingénieur ou scientifique principal 1		\$
Ingénieur ou scientifique principal 2		\$
Hydrogéologue		\$
Ingénieur ou scientifique intermédiaire		\$
Spécialiste de la phase 1		\$
Personnel sur le terrain 1		\$
Personnel sur le terrain 2		\$
Biologiste ou scientifique intermédiaire (spécialiste de la LCEE [2012])		\$
Dessinateur		\$
Analyste de SIG		\$
Prix total combiné de tous les taux horaires fixes (aux fins de l'évaluation)		

\



Tableau C

Deuxième période facultative : Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023		
CATÉGORIE DE PERSONNEL	Nom de l'expert-conseil	Taux horaires fixes
Gestionnaire de projet		\$
Ingénieur ou scientifique principal 1		\$
Ingénieur ou scientifique principal 2		\$
Hydrogéologue		\$
Ingénieur ou scientifique intermédiaire		\$
Spécialiste de la phase 1		\$
Personnel sur le terrain 1		\$
Personnel sur le terrain 2		\$
Biologiste ou scientifique intermédiaire (spécialiste de la LCEE [2012])		\$
Dessinateur		\$
Analyste de SIG		\$
Prix total combiné de tous les taux horaires fixes (aux fins de l'évaluation)		

Prix combiné total des tableaux A, B et C (aux fins d'évaluation seulement)	
Tableau A _____ \$ + Tableau B _____ \$ + Tableau C _____ \$ =	_____ \$



ANNEXE « A » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Dépôt direct (national et international) ;



ANNEXE C, CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères obligatoires

Exigences obligatoires

Les propositions des soumissionnaires doivent clairement indiquer qu'ils satisfont à l'exigence obligatoire suivante pour que la proposition soit retenue pour une évaluation subséquente.

Les propositions ne satisfaisant pas au critère obligatoire seront rejetées d'emblée.

	Critère obligatoire	Satisfait? Oui ou non	Renvoi à la proposition
O1	<p>Le soumissionnaire doit proposer un (1) professionnel approuvé des sites contaminés.</p> <p>Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission une copie de l'attestation décernée aux ressources par la Society of Contaminated Sites Professionals of British Columbia.</p>		



Critères cotés

Les propositions qui respectent le critère obligatoire seront évaluées et cotées en fonction des critères cotés, au moyen des facteurs d'évaluation indiqués pour chaque critère. Il est impératif que les soumissionnaires traitent de façon suffisamment approfondie chacun de ces critères dans leur proposition afin de présenter une réponse complète et permettre à l'équipe d'évaluation de coter les propositions.

Afin d'être jugées recevables sur le plan technique, les soumissions DOIVENT se voir attribuer une note totale d'au moins 90/180 (50 %) pour les exigences cotées, ce qui correspond à la note minimale devant être obtenue pour chaque article coté et à la note minimale devant être obtenue pour chaque tableau. Les propositions qui n'obtiennent pas une note minimale de 50 % de la note maximale pour les exigences cotées seront jugées non recevables et rejetées d'emblée.

Il convient de noter que des notes partielles seront accordées pour les critères techniques dans chaque catégorie, sauf pour le personnel auxiliaire. Chaque demandeur proposé doit obtenir la note minimale pour ce poste particulier ou il recevra une note totale de 0 pour ce poste.

Des personnes différentes devraient être proposées pour chacun des postes afin que les entreprises puissent maintenir un degré élevé de capacité. Pour le personnel auxiliaire, le remplaçant doit répondre aux exigences minimales énoncées dans la proposition et réussir l'évaluation technique; les taux de facturation demeurent les mêmes.



Critères techniques cotés

Critères cotés (C)				
<p>Les propositions soumises en réponse à cette exigence devraient démontrer clairement que le soumissionnaire répond à tous les critères cotés.</p> <p>*Pour les exemples du soumissionnaire et pour chacune des ressources proposées, l'expérience servira à démontrer la conformité et devrait comporter les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'organisation cliente; • les dates et la durée du projet; • une description du projet, notamment la portée et les éléments du cadre, et les résultats des travaux entrepris par les ressources proposées; • une description des activités exécutées par les ressources proposées; • le nom et les coordonnées du chargé de projet du client. 				
Personnel clé pour les services d'évaluation environnementale		Grille de notation	Nombre minimum de points requis et nombre maximum de points	Renvoi à la proposition
C1	Gestionnaire de projet		11/20	
C1.1	La ressource proposée par les soumissionnaires devrait démontrer au moins 8 ans d'expérience en gestion de projet de sites contaminés (aux niveaux fédéral et provincial) au cours des dix dernières années.	<ul style="list-style-type: none"> – 2 points pour 8 ans d'expérience – 1 point pour chaque année subséquente, jusqu'à un maximum de 5 points 	2/5	
C1.2	La ou les ressources proposées par le soumissionnaire devraient détenir ou travailler en vue de détenir le titre de professionnel agréé en gestion de projet (PMP) décerné par le Project Management Institute (PMI). Le soumissionnaire devrait fournir une copie de la certification ou une liste des cours suivis dans le cadre de la formation.	<ul style="list-style-type: none"> – 5 points pour le titre de PMP – 3 points pour la formation en vue d'obtenir le titre de PMP 	3/5	
C1.3	La ressource proposée par le soumissionnaire aurait dû démontrer son expérience de la gestion globale du projet (budget, supervision du personnel technique, coordination d'une équipe multidisciplinaire) sur des sites éloignés (aucun accès routier)	<ul style="list-style-type: none"> – 10 points pour une référence liée à un projet complexe comportant trois équipes et un budget Plus de 100 000 \$ – -ou- – 8 points pour un projet complexe avec un budget de plus de 20 000 \$ – 7 points pour un projet non complexe (un seul milieu contaminé) – 6 points pour un projet non complexe sur un site non éloigné 	6/10	



C1 – Total des points		Maximum de 20 points		
Critères cotés (C)				
Les propositions soumises en réponse à cette exigence devraient démontrer clairement que le soumissionnaire répond à tous les critères cotés.				
*Pour les exemples du soumissionnaire et pour chacune des ressources proposées, l'expérience servira à démontrer la conformité et devrait comporter les renseignements suivants :				
<ul style="list-style-type: none"> • l'organisation cliente; • les dates et la durée du projet; • une description du projet, notamment la portée et les éléments du cadre, et les résultats des travaux entrepris par les ressources proposées; • une description des activités exécutées par les ressources proposées; • le nom et les coordonnées du chargé de projet du client. 				
Personnel clé pour les services d'évaluation environnementale		Grille de notation	Nombre minimum de points requis et nombre maximum de points	Renvoi à la proposition
C2	Ingénieur ou scientifique principal 1 (Centre des avis scientifiques du Pacifique)		14/20	
C2.1	La ressource proposée devrait posséder au moins 10 ans d'expérience démontrée au cours des 17 dernières années dans le cadre de travaux sur des sites contaminés (une combinaison de travaux fédéraux et provinciaux)	10 ans = 2 points 12 ans = 3 points 14 ans = 4 points ≥16 ans = 5 points	2/5	
C2.2	La ressource proposée par les soumissionnaires devrait posséder une attestation professionnelle (Colombie-Britannique) pertinente aux sites contaminés. *Une copie doit être fournie avec la soumission des soumissionnaires aux fins d'évaluation.	– 5 points pour les suivants : Ingénieur professionnel, géologue professionnel, agronome professionnel ou biologiste professionnel agréé	5/5	
C2.3	La ressource proposée devrait être un professionnel agréé approuvé par la Society of Contaminated Sites Professionals of British Columbia *Une copie doit être fournie avec la soumission des soumissionnaires aux fins d'évaluation.	– 5 points pour l'attestation professionnelle	5/5	



C2.4	La ressource proposée devrait avoir démontré une expérience de la préparation d'évaluations de sites, la réalisation d'examen techniques de haut niveau, la collaboration avec une équipe multidisciplinaire, la préparation d'évaluations d'options d'assainissement, ainsi que de la conception et mise en œuvre de mesures d'assainissement pour les sites terrestres <u>ou</u> aquatiques éloignés au cours des cinq dernières années en Colombie-Britannique pour un client fédéral.	<ul style="list-style-type: none"> – 1 point pour l'examen technique de haut niveau – 1 point pour la production de rapports – 1 point pour la préparation de l'évaluation des options d'assainissement – 2 points pour la mise en œuvre d'une conception de mesures d'assainissement sur un site éloigné (aucun accès routier) 	2/5	
C2 – Total des points		Maximum de 20 points		
<p>Critères cotés (C)</p> <p>Les propositions soumises en réponse à cette exigence devraient démontrer clairement que le soumissionnaire répond à tous les critères cotés.</p> <p>*Pour les exemples du soumissionnaire et pour chacune des ressources proposées, l'expérience servira à démontrer la conformité et devrait comporter les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'organisation cliente; • les dates et la durée du projet; • une description du projet, notamment la portée et les éléments du cadre, et les résultats des travaux entrepris par les ressources proposées; • une description des activités exécutées par les ressources proposées; • le nom et les coordonnées du chargé de projet du client. 				
Personnel clé pour les services d'évaluation environnementale		Grille de notation	Nombre minimum de points requis et nombre maximum de points	Renvoi à la proposition
C3	Ingénieur ou scientifique principal 2 (si C2 est pour un spécialiste des sites aquatiques, C3 devrait être pour un spécialiste des sites terrestres, et inversement)		10/15	
C3.1	La ressource proposée devrait posséder au moins 10 ans d'expérience démontrée au cours des 15 dernières années dans le cadre de travaux sur des sites contaminés (une combinaison de travaux fédéraux et provinciaux)	<ul style="list-style-type: none"> 10 ans = 2 points 12 ans = 3 points 14 ans = 4 points ≥16 ans = 5 points 	3/5	
C3.2	<p>La ressource proposée par les soumissionnaires devrait posséder une attestation professionnelle pertinente aux sites contaminés.</p> <p>*Une copie doit être fournie avec la soumission des soumissionnaires aux fins d'évaluation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – 5 points pour les suivants : Ingénieur professionnel, géologue professionnel, agronome professionnel ou biologiste professionnel agréé 	5/5	



C3.3	La ressource proposée doit avoir démontré une expérience de la préparation d'évaluations de sites, de la réalisation d'exams techniques de haut niveau, de la collaboration avec une équipe multidisciplinaire, de la préparation d'évaluations d'options d'assainissement, ainsi que de la conception et mise en œuvre de mesures d'assainissement pour les sites terrestres <u>ou</u> aquatiques éloignés (remarque : si le poste pour le C2 était pour une spécialisation aquatique, la ressource proposée pour ce poste doit détenir une spécialisation terrestre, et inversement).	<ul style="list-style-type: none"> – 1 point pour l'examen technique de haut niveau – 1 point pour la production de rapports – 1 point pour la préparation de l'évaluation des options d'assainissement – 2 points pour la mise en œuvre d'une conception de mesures d'assainissement sur des sites éloignés (aucun accès routier) 	2/5	
C3 – Total des points		Maximum de 15 points		
Critères cotés (C)				
<p>Les propositions soumises en réponse à cette exigence devraient démontrer clairement que le soumissionnaire répond à tous les critères cotés.</p> <p>*Pour les exemples du soumissionnaire et pour chacune des ressources proposées, l'expérience servira à démontrer la conformité et devrait comporter les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'organisation cliente; • les dates et la durée du projet; • une description du projet, notamment la portée et les éléments du cadre, et les résultats des travaux entrepris par les ressources proposées; • une description des activités exécutées par les ressources proposées; • le nom et les coordonnées du chargé de projet du client. 				
Personnel clé pour les services d'évaluation environnementale		Grille de notation	Nombre minimum de points requis et nombre maximum de points	Renvoi à la proposition
C4	Hydrogéologue		9/20	
C4.1	La ressource proposée devrait posséder au moins 10 ans d'expérience démontrée des sites contaminés ainsi que des connaissances sur les conditions hydrogéologiques en Colombie-Britannique.	<ul style="list-style-type: none"> 10 ans = 2 points 12 ans = 3 points 14 ans = 4 points ≥16 ans = 5 points 	2/5	
C4.2	La ressource proposée devrait être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en hydrogéologie. *Une copie doit être fournie avec la soumission des soumissionnaires aux fins d'évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> – 3 points = Maîtrise ès sciences – 5 points = Doctorat 	3/5	



<p>C4.3</p>	<p>La ressource proposée devrait posséder des connaissances démontrées de la modélisation, d'apport de commentaires sur la cartographie des panaches, le destin et le transport des contaminants, le potentiel de dégradation, la compréhension globale des conditions des sites hydrogéologiques et leur incidence sur la caractérisation des sites.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – 10 points pour l'auteur principal pour un grand projet (budget de plus de 20 000 \$ pour des travaux hydrogéologiques, y compris la modélisation) dans un délai de 5 ans pour un client fédéral ou de la Colombie-Britannique – 8 points pour l'auteur principal pour les travaux d'hydrogéologie mineurs (moins de 20 000 \$, y compris la modélisation) pour un client fédéral ou de la Colombie-Britannique – 6 points pour l'auteur principal pour les travaux d'hydrogéologie mineurs (moins de 20 000 \$, y compris la modélisation) pour un client non fédéral – 4 points pour l'auteur non principal de l'évaluation hydrogéologique 	<p>4/10</p>	
<p>C4 – Total des points</p>		<p>Maximum de 20 points</p>		



Critères cotés (C)

Les propositions soumises en réponse à cette exigence devraient démontrer clairement que le soumissionnaire répond à tous les critères cotés.

***Pour les exemples du soumissionnaire et pour chacune des ressources proposées, l'expérience servira à démontrer la conformité et devrait comporter les renseignements suivants :**

- l'organisation cliente;
- les dates et la durée du projet;
- une description du projet, notamment la portée et les éléments du cadre, et les résultats des travaux entrepris par les ressources proposées;
- une description des activités exécutées par les ressources proposées;
- le nom et les coordonnées du chargé de projet du client.

Personnel clé pour les services d'évaluation environnementale		Grille de notation	Nombre minimum de points requis et nombre maximum de points	Renvoi à la proposition
C5	Ingénieur ou scientifique intermédiaire		10/20	
C5.1	La ressource proposée devrait posséder au moins 8 ans d'expérience démontrée au cours des 15 dernières années de la réalisation de travaux d'évaluation des sites (une combinaison de travaux fédéraux et de provinciaux).	8 ans = 2 points 9 ans = 3 points 10 ans = 4 points Plus de 10 ans = 5 points	2/5	
C5.2	La ressource proposée par le soumissionnaire devrait détenir ou travailler en vue de détenir un titre professionnel (Colombie-Britannique) pertinent aux sites contaminés. *Une copie doit être fournie avec la soumission des soumissionnaires aux fins d'évaluation.	– 5 points pour les suivants : Ingénieur professionnel, géologue professionnel, agronome professionnel ou biologiste professionnel agréé – 2 points une personne qui suit une formation	2/5	
C5.3	La ressource proposée devrait avoir démontré une expérience acquise au cours des cinq dernières années de la réalisation d'évaluations intrusives sur des sites où se déroulent plusieurs activités ayant des préoccupations environnementales, des sites ayant des plans d'eau, des sites nécessitant diverses méthodes de forage, des sites nécessitant des essais hydrogéologiques, des sites éloignés (aucun accès routier).	– 4 points pour 2 projets en haute terre – 4 points pour 2 projets aquatiques – 2 points pour l'expérience sur un site éloigné	6/10	
C5 – Total des points		Maximum de 20 points		



Critères cotés (C)

Les propositions soumises en réponse à cette exigence devraient démontrer clairement que le soumissionnaire répond à tous les critères cotés.

***Pour les exemples du soumissionnaire et pour chacune des ressources proposées, l'expérience servira à démontrer la conformité et devrait comporter les renseignements suivants :**

- l'organisation cliente;
- les dates et la durée du projet;
- une description du projet, notamment la portée et les éléments du cadre, et les résultats des travaux entrepris par les ressources proposées;
- une description des activités exécutées par les ressources proposées;
- le nom et les coordonnées du chargé de projet du client.

Personnel clé pour les services d'évaluation environnementale		Grille de notation	Nombre minimum de points requis et nombre maximum de points	Renvoi à la proposition
C6	Spécialiste de la phase 1		7/20	
C6.1	La ressource proposée devrait posséder au moins 8 ans d'expérience démontrée de la réalisation d'une combinaison d'évaluations environnementales de sites de phase 1 pour des clients fédéraux et d'études préliminaires de sites de phase 1 pour des clients provinciaux.	8 ans = 2 points 9 ans = 3 points 10 ans = 4 points Plus de 10 ans = 5 points	2/5	
C6.2	La ressource proposée par le soumissionnaire devrait détenir un titre professionnel pertinent aux sites contaminés. *Une copie doit être fournie avec la soumission des soumissionnaires aux fins d'évaluation.	– 5 points pour les suivants : Ingénieur professionnel, géologue professionnel, agronome professionnel ou biologiste professionnel agréé	0/5	
C6.3	La ressource proposée devrait avoir démontré son expérience au cours des cinq dernières années du travail sur des sites éloignés (aucun accès routier) et sur des sites comportant un élément aquatique (c.-à-d. un plan d'eau).	– 8 points pour 10 projets ayant un accès à un site éloigné – 6 points pour 6 à 10 projets ayant un accès à un site éloigné – 3 points pour 1 à 6 sites non éloignés – 2 points pour un site comportant un plan d'eau	5/10	
C6 – Total des points		Maximum de 20 points		



Critères cotés (C)

Les propositions soumises en réponse à cette exigence devraient démontrer clairement que le soumissionnaire répond à tous les critères cotés.

***Pour les exemples du soumissionnaire et pour chacune des ressources proposées, l'expérience servira à démontrer la conformité et devrait comporter les renseignements suivants :**

- l'organisation cliente;
- les dates et la durée du projet;
- une description du projet, notamment la portée et les éléments du cadre, et les résultats des travaux entrepris par les ressources proposées;
- une description des activités exécutées par les ressources proposées;
- le nom et les coordonnées du chargé de projet du client.

Personnel clé pour les services d'évaluation environnementale		Grille de notation	Nombre minimum de points requis et nombre maximum de points	Renvoi à la proposition
C7	Personnel sur le terrain 1		10/20	
C7.1	La ressource proposée devrait être titulaire d'un diplôme ou d'un grade en ce qui a trait aux sites contaminés et posséder au moins 5 ans d'expérience démontrée en matière de sites contaminés. *Une copie doit être fournie avec la soumission des soumissionnaires aux fins d'évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> – 1 point pour le diplôme ou le grade – 1 point pour 5 ans d'expérience – 1 point pour chaque année d'expérience supplémentaire au-delà de 5 ans, jusqu'à concurrence de 6 points 	2/6	
C7.2	La ressource proposée devrait avoir démontré son expérience au cours des cinq dernières années du travail sur des sites éloignés (aucun accès routier).	<ul style="list-style-type: none"> – 6 points pour plus de 6 projets avec accès à un site éloigné – 3 points pour 3 à 6 projets ayant un accès à un site éloigné 	3/6	
C7.3	La ressource proposée devrait avoir démontré une expérience (plus de 20 échantillons prélevés) de l'échantillonnage de plusieurs milieux : sol, eau souterraine, eau de surface, eau interstitielle, air intérieur, contaminants volatils du sol, sédiments, tissus animaux, matériaux de construction dangereux.	<ul style="list-style-type: none"> – 1 point pour chaque milieu jusqu'à concurrence de 8 points 	5/8	
C7 – Total des points		Maximum de 20 points		



Critères cotés (C)

Les propositions soumises en réponse à cette exigence devraient démontrer clairement que le soumissionnaire répond à tous les critères cotés.

***Pour les exemples du soumissionnaire et pour chacune des ressources proposées, l'expérience servira à démontrer la conformité et devrait comporter les renseignements suivants :**

- l'organisation cliente;
- les dates et la durée du projet;
- une description du projet, notamment la portée et les éléments du cadre, et les résultats des travaux entrepris par les ressources proposées;
- une description des activités exécutées par les ressources proposées;
- le nom et les coordonnées du chargé de projet du client.

Personnel clé pour les services d'évaluation environnementale		Grille de notation	Nombre minimum de points requis et nombre maximum de points	Renvoi à la proposition
C8	Personnel sur le terrain 2		10/20	
C8.1	La ressource proposée devrait être titulaire d'un diplôme ou d'un grade en ce qui a trait aux sites contaminés et posséder au moins 5 ans d'expérience démontrée en matière de sites contaminés. *Une copie doit être fournie avec la soumission des soumissionnaires aux fins d'évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> – 1 point pour le diplôme ou le grade – 1 point pour 5 ans d'expérience – 1 point pour chaque année d'expérience supplémentaire au-delà de 5 ans, jusqu'à concurrence de 4 points 	2/6	
C8.2	La ressource proposée devrait avoir démontré son expérience au cours des cinq dernières années du travail sur des sites éloignés (aucun accès routier).	<ul style="list-style-type: none"> – 6 points pour plus de 6 projets avec accès à un site éloigné – 3 points pour 3 à 6 projets ayant un accès à un site éloigné 	3/6	
C8.3	La ressource proposée devrait avoir démontré une expérience (plus de 20 échantillons prélevés) de l'échantillonnage de plusieurs milieux : sol, eau souterraine, eau de surface, eau interstitielle, air intérieur, contaminants volatils du sol, sédiments, tissus animaux, matériaux de construction dangereux.	<ul style="list-style-type: none"> – 1 point pour chaque milieu jusqu'à concurrence de 8 points 	5/8	
C8 – Total des points		Maximum de 20 points		



Critères cotés (C)

Les propositions soumises en réponse à cette exigence devraient démontrer clairement que le soumissionnaire répond à tous les critères cotés.

***Pour les exemples du soumissionnaire et pour chacune des ressources proposées, l'expérience servira à démontrer la conformité et devrait comporter les renseignements suivants :**

- l'organisation cliente;
- les dates et la durée du projet;
- une description du projet, notamment la portée et les éléments du cadre, et les résultats des travaux entrepris par les ressources proposées;
- une description des activités exécutées par les ressources proposées;
- le nom et les coordonnées du chargé de projet du client.

Personnel clé pour les services d'évaluation environnementale		Grille de notation	Nombre minimum de points requis et nombre maximum de points	Renvoi à la proposition
C9	Biologiste ou scientifique intermédiaire (spécialiste de la LCEE [2012])		9/15	
C9.1	La ressource proposée devrait être titulaire d'un diplôme ou d'un grade en ce qui a trait aux sites contaminés et posséder au moins 4 ans d'expérience démontrée en matière de sites contaminés. *Une copie doit être fournie avec la soumission des soumissionnaires aux fins d'évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> – 1 point pour le diplôme ou le grade – 1 point pour 4 ans d'expérience – 1 point pour chaque année d'expérience supplémentaire jusqu'à concurrence de 3 points 	2/5	
C9.2	La ressource proposée devrait avoir démontré une expérience de la réalisation d'évaluations environnementales sous la forme d'examen préalable et d'examens selon le cadre de la LCEE (2012) et de l'élaboration de plans d'atténuation pour les impacts potentiels et la surveillance.	<ul style="list-style-type: none"> – 4 points pour l'auteur principal de l'évaluation – 3 points pour l'auteur principal du plan d'atténuation – 3 points pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un plan de surveillance de l'environnement 	7/10	
C9 – Total des points		Maximum de 15 points		



Critères cotés (C)

Les propositions soumises en réponse à cette exigence devraient démontrer clairement que le soumissionnaire répond à tous les critères cotés.

***Pour les exemples du soumissionnaire et pour chacune des ressources proposées, l'expérience servira à démontrer la conformité et devrait comporter les renseignements suivants :**

- l'organisation cliente;
- les dates et la durée du projet;
- une description du projet, notamment la portée et les éléments du cadre, et les résultats des travaux entrepris par les ressources proposées;
- une description des activités exécutées par les ressources proposées;
- le nom et les coordonnées du chargé de projet du client.

Personnel clé pour les services d'évaluation environnementale		Grille de notation	Nombre minimum de points requis et nombre maximum de points	Renvoi à la proposition
C10	Personnel auxiliaire Ces postes devraient répondre aux exigences minimales. Si les exigences minimales indiquées ci-dessous ne sont pas respectées, elles seront évaluées uniquement selon le prix. La même personne peut être utilisée pour pourvoir les deux postes. Par exemple, si vous n'avez pas de personne qualifiée, la note sera de 0, mais la personne sera toujours incluse dans la proposition financière.			
C10.1	Dessinateur : La ressource proposée devrait être titulaire d'un diplôme ou d'un grade en ce qui a trait aux sites contaminés et posséder au moins 4 ans d'expérience démontrée en matière de sites contaminés.	– 5 points pour répondre aux exigences minimales	5/5	
C10.2	Analyste de SIG : La ressource proposée doit avoir un diplôme ou un diplôme et un minimum de quatre années d'expérience démontrée dans les sites contaminés	– 5 points pour répondre aux exigences minimales	5/5	
C10 – Total des points		Maximum de 10 points		
TOTAL DES TABLEAUX – DE C1 À C10		Maximum de 180 points	90/180	



ANNEXE D – FORMULAIRES DE PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

Les formulaires suivants devraient être utilisés pour préparer les volets technique et financier de la soumission. Seuls les formulaires fournis devraient être utilisés, car on exige la soumission de la proposition technique et d'un maximum de deux pages par membre de l'équipe (à l'exception du personnel auxiliaire). L'espace est limité pour rationaliser le processus d'évaluation. La proposition technique devrait être présentée en un seul fichier portant clairement la mention « Proposition technique présentée par Consultant ABC ». La proposition financière devrait être présentée dans un deuxième fichier portant clairement la mention « Proposition financière présentée par Consultant ABC ».

ANNEXE à la proposition technique

Énoncé de qualités

Profil de l'organisation¹	
Nom	
Adresse	
Numéro(s) d'entreprise(s)	
Si le soumissionnaire est une coentreprise ou une société en nom collectif, il doit indiquer de façon détaillée les personnes qui travaillent pour les entreprises concernées. Il doit également indiquer le nom de l'entreprise qui doit figurer sur la commande subséquente.	
Résumé de l'entreprise	
Indiquez en quoi votre entreprise satisfait aux exigences obligatoires. O1 – Une liste de professionnels en règle approuvés par le Centre des avis scientifiques du Pacifique (inscrivez le nom et le lien vers la liste)	
Le résumé devrait comprendre les travaux effectués pour le gouvernement fédéral et mettre en évidence les travaux exécutés conformément à la réglementation sur les sites contaminés de la Colombie-Britannique.	
Nom de la personne-ressource de la soumission, son numéro de téléphone et	

¹ Cette page de profil sera utilisée pour fournir des renseignements généraux sur l'entreprise, mais ne sera utilisée que pour démontrer l'exigence obligatoire O1. Les autres renseignements ne seront pas utilisés de façon officielle dans le cadre de l'évaluation de la proposition financière ou technique. Veuillez mentionner uniquement l'expérience pertinente pour Pêches et des Océans Canada ainsi que les travaux exécutés pour le compte d'autres ministères fédéraux. Il n'est pas nécessaire de décrire les qualifications en détail, puisque la présente offre à commandes met l'accent sur les personnes proposées et non sur l'expérience de l'entreprise.



son adresse de courriel	
Signé par le personnel autorisé :	



Poste	Gestionnaire de projet	
Nom		
Qualification :		
1) Au moins 8 années d'expérience en gestion de projets liée à des sites contaminés acquises au cours des 10 dernières années. Dressez la liste des projets de l'entreprise ou de l'organisme et indiquez le nombre d'années.		
2) Attestation de professionnel en gestion de projet du Project Management Institute (PMI)		
3) Expérience du projet		
Titre du projet		
Résumé du projet et fonctions du gestionnaire de projet		
Budget du projet		
Client cité en référence	Nom	Coordonnées



Projet 2 pour le gestionnaire de projet		
Titre du projet		
Résumé du projet et fonctions du gestionnaire de projet		
Budget du projet		
Client cité en référence	Nom	Coordonnées



Poste	Ingénieur ou scientifique principal 1	
Nom		
Qualification		
1) Au moins 10 années d'expérience en gestion de projets liée à des sites contaminés acquises au cours des 12 dernières années. Dressez la liste des projets de l'entreprise ou de l'organisme et indiquez le nombre d'années.		
2) Titre professionnel		
3) Certification auprès de la Society of Contaminated Sites Approved Professionals of British Columbia		
4) Démonstration de la préparation de l'évaluation de sites, de la réalisation de l'examen technique de haut niveau, de la collaboration avec une équipe multidisciplinaire, de l'évaluation des options d'assainissement, de la conception et de la mise en œuvre de mesures d'assainissement au cours des cinq dernières années en Colombie-Britannique pour un client fédéral (démontré dans deux projets ci-dessous)		
Projet 1 pour l'évaluation de sites de haut niveau		
Titre du projet		
Sommaire du projet et fonctions de l'ingénieur ou du scientifique principal		
Budget du projet		
Client cité en référence	Nom	Coordonnées



Projet 2 pour l'évaluation de sites de haut niveau		
Titre du projet		
Sommaire du projet et fonctions de l'ingénieur ou du scientifique principal		
Budget du projet		
Client cité en référence	Nom	Coordonnées



Poste	Ingénieur ou scientifique principal 2	
Nom		
Qualification		
1) Au moins 10 années d'expérience en gestion de projets liée à des sites contaminés acquises au cours des 12 dernières années. Dressez la liste des projets de l'entreprise ou de l'organisme et indiquez le nombre d'années.		
2) Titre professionnel		
3) Expérience de la préparation des évaluations de sites, de la réalisation d'exams techniques de haut niveau, de la collaboration avec une équipe multidisciplinaire, de l'évaluation des options d'assainissement, de la conception et de la mise en œuvre de mesures d'assainissement pour des sites comportant un volet aquatique (p. ex., un plan d'eau ou un site situé sur une zone intertidale).		
Projet 1 pour l'évaluation de sites de haut niveau		
Titre du projet		
Sommaire du projet et fonctions de l'ingénieur ou du scientifique principal		
Budget du projet		
Client cité en référence	Nom	Coordonnées



Projet 2 pour l'évaluation de sites de haut niveau		
Titre du projet		
Sommaire du projet et fonctions de l'ingénieur ou du scientifique principal		
Budget du projet		
Client cité en référence	Nom	Coordonnées



Poste	Hydrogéologue	
Nom		
Qualification		
1) Au moins 10 ans d'expérience directe et de connaissance des conditions hydrogéologiques en Colombie-Britannique		
2) Diplôme d'études supérieures en hydrogéologie		
3) Démonstration des connaissances de la modélisation, d'apport de commentaires sur la cartographie des panaches, du destin et du transport des contaminants, du potentiel de dégradation, de la compréhension globale des conditions des sites hydrogéologiques et de leur incidence sur la caractérisation des sites		
Projet 1 pour l'hydrogéologue		
Titre du projet		
Sommaire du projet et fonctions de l'hydrogéologue		
Budget du projet		
Client cité en référence	Nom	Coordonnées



Projet 2 pour l'hydrogéologue		
Titre du projet		
Sommaire du projet et fonctions de l'hydrogéologue		
Budget du projet		
Client cité en référence	Nom	Coordonnées



Poste	Ingénieur ou scientifique intermédiaire	
Nom		
Qualification		
1) Au moins 8 ans d'expérience directe au cours des 10 dernières années de la réalisation de travaux d'évaluation de sites (une combinaison de travaux fédéraux et de provinciaux)		
2) Titre professionnel (Colombie-Britannique) pertinent aux sites contaminés		
3) Expérience démontrée au cours des cinq dernières années dans la réalisation d'évaluations intrusives sur des sites où se déroulent plusieurs activités ayant des préoccupations environnementales, des sites ayant des plans d'eau, des sites nécessitant diverses méthodes de forage, des sites nécessitant des essais hydrogéologiques, des sites éloignés (y compris des déplacements en bateau, en hélicoptère ou en petit avion)		
Projet 1 pour l'ingénieur ou le scientifique intermédiaire (devrait être un projet doté d'un important volet d'évaluation de sites)		
Titre du projet		
Sommaire du projet et fonctions		
Budget du projet		
Client cité en référence	Nom	Coordonnées



Projet 2 pour l'ingénieur ou le scientifique intermédiaire		
Titre du projet		
Sommaire du projet et fonctions		
Budget du projet		
Client cité en référence	Nom	Coordonnées



Poste	Spécialiste de la phase 1	
Nom		
Qualification		
1) Au moins 8 ans d'expérience directe de la combinaison d'évaluation environnementale de sites (phase 1) pour les clients fédéraux et d'études préliminaires de sites (stade 1) pour les clients provinciaux		
2) Titre professionnel (Colombie-Britannique) pertinent aux sites contaminés		
3) Expérience démontrée au cours des cinq dernières années dans le cadre de travaux sur des sites éloignés (y compris des déplacements en bateau, en hélicoptère ou en petit avion) et sur des sites comportant un volet aquatique (c.-à-d. un plan d'eau)		
Projet 1 pour le spécialiste de la phase 1		
Titre du projet		
Sommaire du projet et fonctions		
Budget du projet		
Client cité en référence	Nom	Coordonnées



Projet 2 pour le spécialiste de la phase 1 (devrait inclure un volet aquatique)		
Titre du projet		
Sommaire du projet et fonctions		
Budget du projet		
Client cité en référence	Nom	Coordonnées



Poste	Personnel sur le terrain 1	
Nom		
Qualification		
1) Diplôme technique ou grade et nombre d'années de travaux d'évaluation de sites		
2) Expérience démontrée au cours des cinq dernières années dans le cadre de travaux sur des sites éloignés, y compris des déplacements en bateau, en hélicoptère ou en petit avion		
3) Expérience de prélèvements sur le terrain : sol, eau souterraine, eau interstitielle, contaminants volatils du sol, sédiments, tissus, air intérieur, eau de surface		
Fournissez des exemples détaillés qui expliquent en quoi vous répondez aux critères d'expérience énumérés à l'énoncé 3. Les renseignements généraux en ce qui concerne la taille et l'emplacement des échantillons et les dates sont acceptables. Par exemple, MPO/2013/île Egg		
Client/année/lieu	Échantillonnage de tissus N= ~10	
	Milieu prélevé et taille approximative de l'échantillon	
	Sol N=	
	Eau souterraine N=	
	Eau interstitielle N=	
	Contaminants volatils du sol N=	
	Sédiments pour procéder à des analyses chimiques N=	
	Sédiments pour les essais de toxicité N=	
	Échantillonnage de tissus N=	
	Air intérieur N=	
	Eau de surface N=	
	Autre?	

Poste	Personnel sur le terrain 2	
Nom		
Qualification		
1) Diplôme technique ou grade et nombre d'années de travaux d'évaluation de sites		
2) Expérience démontrée au cours des cinq dernières années dans le cadre de travaux sur des sites éloignés, y compris des déplacements en bateau, en hélicoptère ou en petit avion		
3) Expérience de prélèvements sur le terrain : sol, eau souterraine, eau interstitielle, contaminants volatils du sol, sédiments, tissus, air intérieur, eau de surface		
Fournissez des exemples détaillés qui expliquent en quoi vous répondez aux critères d'expérience énumérés à l'énoncé 3. Renseignements généraux en ce qui concerne la taille et l'emplacement des échantillons et les dates sont acceptables. Par exemple,		
MPO/2013/île Egg	Échantillonnage de tissus N= ~10	
Client/année/lieu	Media Collected and approx. de l'échantillon	
	Sol N=	
	Eau souterraine N=	
	Eau interstitielle N=	
	Contaminants volatils du sol N=	
	Sédiments pour procéder à des analyses chimiques N=	
	Sédiments pour les essais de toxicité N=	
	Échantillonnage de tissus N=	
	Air intérieur N=	
	Eau de surface N=	
	Autre?	

N° de l'invitation - Sollicitation No.

XXXXX-XXXXXX/X

N° de réf. du client - Client Ref. No.

XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Poste	Biologiste ou scientifique intermédiaire (spécialiste de la LCEE [2012])	
Nom		
Qualification		
1) Diplôme ou grade lié aux sites contaminés et au moins quatre années d'expérience démontrée liée aux sites contaminés		
2) Expérience démontrée des évaluations sous la forme d'examen préalable et d'examen selon le cadre de la LCEE (2012) et de l'élaboration de plans d'atténuation pour les impacts potentiels et la surveillance		

N° de l'invitation - Sollicitation No.

XXXXX-XXXXXX/X

N° de réf. du client - Client Ref. No.

XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Poste	Personnel auxiliaire	
Nom	Poste	Qualification et brève expérience
1)	Dessinateur Diplôme ou grade et expérience minimale de 4 ans	
2)	Analyste de SIG Diplôme ou grade et expérience minimale de 4 ans	

*** Remarque : Il est possible qu'on communique avec les personnes citées en référence pour qu'elles valident les renseignements fournis.**